



Madame  
Sonia Tauss-Cornut  
Députée  
Route du Stand 3  
1897 Le Bouveret

Date Sion 10 AOÛT 2016

### Travaux de contournement des Evouettes, remis aux calendes grecques

Madame la députée,

En date du 10 mai 2016, vous avez déposé sur le bureau du Grand Conseil une question écrite au terme de laquelle vous invitez le Conseil d'Etat à se prononcer sur « Travaux de contournement des Evouettes, remis aux calendes grecques ? » D'entente avec le Conseil d'Etat, nous pouvons répondre comme il suit à votre question.

Le projet de décision et le message portant sur la réalisation du contournement des Evouettes ont été acceptés en date du 7 juillet 2016 à l'unanimité par la commission thématique de l'équipement et des transports (ET) et ils seront portés à la connaissance du Grand Conseil lors de sa session de septembre 2016. Le montant contenu dans le projet de décision et le message s'élève à 130 millions de francs pour la réalisation de cet ouvrage.

Pour ce qui concerne son financement, il est rappelé que la H21Bo fait partie du réseau des routes principales suisses (RPS).

Un montant de 117 millions de francs, représentant 90% du coût total, sera affecté à ces travaux. Ces montants proviennent de l'utilisation des contributions forfaitaires annuelles globales de la Confédération aux RPS, ainsi que des montants forfaitaires annuels du fonds d'infrastructure pour les routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques.

Le solde des coûts, soit 13 millions de francs, est pris en charge comme suit :

- 70% par le canton ;
- 30% par toutes les communes du canton, selon les dispositions de l'art. 88, lettre a, de la loi sur les routes.

Le montant total net à charge du budget ordinaire cantonal se monte à 9.1 millions de francs et la part des communes appelées à participer à 3.9 millions de francs. La part cantonale est à intégrer dans la planification financière pluriannuelle.

Afin de respecter la volonté exprimée par le Grand Conseil le 18 décembre 2015, un montant maximum de 10 millions de francs pourra être prélevé en 2016 sur le fonds des grands projets d'infrastructures du XXI<sup>e</sup> siècle. Ce prélèvement se fera sur la base des frais effectifs de l'année 2016 pour ce qui concerne la part à charge de l'Etat. Cette manière de faire permet de financer en 2016 la part des frais incombant à l'Etat et de démarrer les travaux dans les meilleurs délais. Il est estimé que seul un montant inférieur à 1 million pourra être utilisé. Les montants à charge de l'Etat pour les années futures seront quant à eux pris directement sur le budget ordinaire du service.



Sous réserve d'acceptation par le Grand Conseil, les travaux pourront débuter cette année encore.  
Dans cette attente et en vous remerciant de votre question, nous vous prions d'agréer, Madame la députée, l'expression de nos meilleurs sentiments.



**Jacques Melly**  
Conseiller d'Etat

Copie à - Président du Grand Conseil  
- Service parlementaire